L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 1er FEVRIER 1877. 30me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN. 1er FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par A. Marks, Levy & Co., 33 rue des Magasins, à 10 heures et demie du matin, — un grand stock de vêtements d'hommes et d'enfants, d'articles de toilette, malles, chapeaux, drape, cassimires, etc.

Par E. Breaux, au No 355 de la rue Damaine, entre Prieur et Johnson—meubles, tapis, nattes, glaces verrerie, faïence, gravures, piano, etc.

SPECTACLES.

Jeudi, 1er février 1877.

ACADÉMIE—Trial by Jury et Chipolin.
St-CHARLES—The Black Crook.
VARIETES—Serious Family et Toodles.

Les masques tombent.

Les preuves nouvelles établissant les fraudes infâmes commises par le Bureau des retours de la Louisiane, et le caractère vénal des membres de ce bureau, n'ont rien qui puisse exciter la surprise dans notre propre Etat, où Madison Wells et ses complices sont bien connus par leurs méfaits précédents. Mais ces preuves qui faisaient jusqu'ici défaut pour compléter le travail d'investigation des Comités, venant à se produire au sein même de la capitale fédérale et à la veille du compte des votes présidentiels, ne sauraient manquer de créer une profonde impression, non seulement dans les hautes sphères politiques à Washington mais encore parmi les masses républicaines si profondément abusées par les audacieux mensonges de leurs meneurs.

Il y a quelques jours à peine, que Sherman et Morton essayaient encore de défendre Madison Wells et ses collègues et de les ceindre d'une auréole de martyrs calomniés. Et voilà que les masques qui recouvraient les physionomies de ces personnages, sont arrachés et laissent voir à nu les traits qui les caractérisent : le parjure et le faux.

Wells a voulu vendre lui-même et son bureau au parti démocrate pour la modeste somme de un million de dollars. N'ayant pas réussi dans cette spéculation, il s'est tourné de l'autre côté.

S'il exigeait un million de dollars pour compter honnêtement les votes de la Louisiane, c'est-à-dire pour une simple addition, combien aura-t-il demandé ou obtenu pour opérer la soustraction frauduleuse de votes à l'aide de laquelle il a pu établir des majorités radicales pour Hayes et Packard ?

Les témoignages recueillis par le comité d'enquête à Washington établissent que le bureau des retours n'a reculé, pour arriver au résultat qu'il se proposait, ni devant la suppression des pièces, ni devant des faux, ni devant l'introduction d'affidavits faux ou faits après coup.

La série de crimes est complète, et le pays va apprendre avec stupéfaction qu'il vient d'échapper miraculeusement au danger d'une usurpation, basée sur les fraudes les plus monstrueuses commises par quatre hommes qui offraient au plus offrant l'élection présidentielle.

La lumière faite sur les opérations du Bureau des retours en 1876, éclairera d'un nouveau jour les crimes du même genre, perpétrés en Louisiane en 1872 et en 1874 par les créatures de Kellogg et Packard. Elle justifie tous les griefs de notre malheureux Etat et elle réhabilite un peuple que ses exploiteurs calomnient indignement pour que le gouvernement fédéral les aide à l'opprimer et à le voler.

Les masques sont arrachés et la faite seule pourra dérober les coupables au châtiment qui leur mérite par un crime qui portait un égal outrage à la souveraineté du peuple des Etats-Unis et à celle du peuple de la Louisiane.

Le compte des votes.

Le tribunal arbitral.

C'est aujourd'hui, 1er février, qu'en vertu de la nouvelle loi signée lundi par le Président, les deux Chambres du Congrès doivent se réunir pour procéder au compte des votes présidentiels. Cette séance empruntée aux circonstances exceptionnelles qui se sont produites depuis l'élection du 7 novembre, une solennité toute particulière. Elle s'ouvre, néanmoins, sous les auspices les plus favorables pour ceux qui foudent leurs espérances d'amélioration et de réforme sur l'avènement de Tilden à la présidence, car la cause de la conspiration ourdie pour faire triompher Hayes par la fraude, est actuellement une cause perdue.

Il est probable, comme nous l'avons déjà dit, qu'il sera procédé, sans incident, au dépouillement des votes jusqu'à ce qu'on arrive à ceux de la Floride. Comme il y a, pour cet Etat, deux certificats, l'un émanant des électeurs de Hayes, l'autre des électeurs de Tilden, le Congrès devra s'arrêter dans son opération et renvoyer ces deux certificats et les documents relatifs à l'élection en Floride au tribunal arbitral, et le compte des votes ne pourra être repris que lorsque ce tribunal aura prononcé sur le cas de cet Etat.

Le tribunal arbitral se compose comme suit :

Sénateurs :—Edmunds, Morton, Frelinghuysen, Bayard et Thurman.

Représentants :—Payne, Hunton, Abott, Garfield et Hoar.

Juges de la Cour Suprême :—Clifford Strong, Miller, Field et Bradley.

Le juge Bradley, choisi par ses quatre collègues pour compléter le tribunal, est le magistrat qui a fait preuve d'une si haute indépendance dans l'affaire des prisonniers de la paroisse Grant.

En vertu du bill, la présidence du tribunal arbitral est dévolue au plus ancien des cinq juges, qui est le juge Clifford.

Les nouvelles preuves sur les fraudes commises par le *Returning Board* de la Louisiane, ont dû faire perdre tout espoir aux partisans de Hayes. Toutes les chances sont désormais favorables à l'élection de Tilden et de Hendricks. Les efforts des républicains se borneront probablement à faire déclarer nuls les votes de la Floride et de la Louisiane, de façon à assurer au moins l'élection du vice-président par le Sénat, mais il n'est plus en leur pouvoir d'empêcher que Tilden ne soit le prochain président des Etats-Unis.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Si nous n'avons pas le grand opéra, nous avons au moins l'opérette. Ce diminutif est, d'ailleurs fort apprécié à la Nouvelle-Orléans. Meyerbeer, Rossini et Verdi, remplacés par Offenbach et Lecocq, eh bien ! mais c'est une faible consolation. "La Fille de Mme Angot" a donc été chantée hier soir, à l'Académie, devant une salle bien remplie. Miss Soldene était en voix et a été charmante sous les traits de Clairette. Le ténor de la troupe, Mr Knight Aston, a fait ses débuts dans le role de Ange Piton : il a paru faire une excellente impression sur ses auditeurs.

L'affiche nous annonce pour ce soir une pièce très amusante : "Trial by Jury," ainsi que "Chiperie" par Hervé.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Les admirateurs de l'habile comédien John T. Raymond se feront un devoir et un plaisir d'assister ce soir à son bénéfice. Le programme se compose de *Serious Family* et de *Toodles*.

Demain, Pygmalion et Galathée.

Voulez-vous gagner de l'argent !
Faites donc un bon placement.
C'est une occasion sans pareille,
Profitez-en.
Essayez votre chance.
Il suffit d'acheter un billet.
Il s'agit du grand tirage extra de la Loterie de la Louisiane.
Le tirage a lieu mardi, 6 février.
Appelez-vous-en.
Kap cka-vous-le.

Encore un acquittement scandaleux.

L'acquittement de Earle et de Garvey, condamnés déjà trois fois, mais lautement, pour le meurtre de madame Zollinger en 1871, vient ajouter un nouvel et triste exemple à la liste des verdicts qui constatent la déplorable condition de l'administration de la justice criminelle dans notre Etat.

Si l'on veut protéger la société et assurer le châtiment des criminels, il est nécessaire de tout changer. Il faut refaire le code pénal, en prenant pour bases les règles admises par les criminalistes modernes et non plus les vieilles doctrines de la loi commune qui n'ont été que trop mêlées à notre législation. Il faut réorganiser la magistrature criminelle et mieux définir les devoirs des juges, établir un ministère public sérieux pour la poursuite des crimes, ce qui ne peut se faire que par l'introduction de la discipline, de la hiérarchie et de la responsabilité.

Ces conditions dans l'organisation judiciaire criminelle ne pourront jamais être réalisées, tant que les juges et les avocats de district seront élus par le peuple, indépendante vis-à-vis les uns des autres et vis-à-vis de l'avocat général et du chef du pouvoir exécutif, et parfaitement irresponsables, car nous ne regardons pas comme une responsabilité sérieuse celle qui résulte du droit de la Chambre des représentants de mettre ces fonctionnaires en accusation.

Dans l'affaire dont nous nous occupons, le juri disposé à acquitter sur le chef de meurtre, aurait pu condamner sur le chef de vol qualifié (*burglary*), mais il a été informé qu'il n'était pas saisi de la question, ce chef ayant été laissé de côté dans le nouveau jugement.

On peut donc dire que si ces hommes ont été remis en liberté, ce résultat est dû à l'abandon du chef de vol fait par celui qui était chargé de la poursuite. C'est de la même façon que Bertin et ses complices furent acquittés, à propos du fameux vol commis dans la maison Rochereau. L'avocat de district avait eu la lumineuse idée d'abandonner tous les chefs d'accusation, excepté celui de vol dans la maison habitée de M. Ségasselle, par où les voleurs étaient échappés. Or, il a été plaidé qu'il n'y avait pas eu de vol dans cette maison, ni intention de vol et la défense a obtenu un verdict d'acquittement, quand une condamnation était inévitable si le chef de vol dans la maison Rochereau eût été soumis au juri.

Avec un ministère bien organisé, des échappatoires ne pourraient plus être laissés, ou ménagés à ses soin, aux criminels.

Il est un principe admis par les criminalistes modernes et que nous voudrions voir introduit dans notre code pénal, c'est celui de l'assimilation au crime lui-même de la tentative lorsqu'elle est suivie d'un commencement d'exécution et lorsqu'elle n'a échoué que par un fait indépendant de la volonté de son auteur. Nous savons que c'est une révolution complète dans les idées reçues ici, mais un examen attentif de la question convaincra les esprits droits de la justesse de ce principe.

La loi sur la composition du juri a besoin d'être refaite entièrement. Nous avons, à différentes reprises, traité cette question du juri et nous y reviendrons lorsque le moment sera venu de développer à nouveau nos idées sur ce sujet. Nous nous contenterons aujourd'hui de rappeler deux réformes importantes que nous avons suggérées : l'abolition de la règle de l'unanimité, régie qui date de l'enfance de l'institution, huit jurés sur douze devant suffire pour une condamnation, et la substitution à la loi actuelle sur les preuves qui doivent servir de base au verdict du juri, de ce principe plus conforme à l'institution, à savoir que les jurés ne doivent consulter que "leur conscience et leur intime conviction", pour décider si l'accusé est coupable ou innocent.

Dans le système actuel, tous les avantages, toutes les garanties, ... côté de la défense et la société est presque complètement désarmée. A notre avis, il convient d'adopter un système qui tienne la balance égale et qui, tout en respectant les droits de la défense et en offrant toutes les garanties désirables aux accusés innocents, protège en même temps la société contre l'acquittement des criminels et assure le châtiment du crime.

La législature a trop à faire, dans la session actuelle, pour entreprendre une révision de toute la législation relative à l'administration de la justice criminelle, mais nous suggérons la nomination d'une commission qui serait chargée, dans l'intervalle des sessions, d'examiner à fond la question en comparant les lois des différents pays et de présenter, à la prochaine session, un projet de code criminel et d'instruction criminelle, propre à assurer une administration efficace de la justice dans notre Etat.

MYSTIC KREWE OF COMUS.—Les nouvelles sont de nature assez encourageante pour qu'on accueille avec joie la perspective d'un gai et brillant carnaval.

Nous avons reçu, par un messager resté inconnu, une invitation qui nous annonce que Comus tiendra son grand festival annuel au théâtre des Variétés, le mardi-gras, 13 février. Nous n'aurons garde de manquer au rendez-vous.

V	C	M	
I	I	I	D
N	Gros	N Lot	L $25,000 O
G	Q	L	L
T	Billets $5	E	seulement L
20			A R S

Grand Tirage Extra
Mardi, 6 février,
Mardi, 6 février.

LE HANNOVER—Le navire à vapeur Hannover, capitaine Erdmann, partira pour Brême, par la voie de la Havane et Southampton, le ou vers le mercredi 7 février à 7 heures du matin, au lieu de dimanche 4 comme il avait été annoncé.

IMPORTANCE DES PETITES CHOSES.

Quand on considère le fait qu'une vaste influence dans les affaires de la vie est quelquefois déterminée par des circonstances très légères, l'esprit est forcé de prêter une attention plus soutenue au précepte : ne dédaignez pas le jour des petites choses.

L'histoire d'une nation a été quelquefois changée matériellement au mieux ou en mal, par des incidents si légers, qu'ils étaient à peine dignes de remarque à l'époque où ils se produisaient, mais qui se répondant et se généralisant dans leur effet, ont fini par étonner le genre humain.

Des circonstances fort légères altèrent fréquemment le cours de la vie d'un individu, et rendent utile comme membre de la société, un individu qui était jugé perdu, ou ces circonstances exerçant une malheureuse influence, renversent un passé honorable et ajoute un infortuné à la longue liste des misérables de ce monde.

Sur de fort légères circonstances ainsi ont pivoté les fortunes de beaucoup d'hommes qui poussés par un pouvoir étrange à poursuivre une bagatelle y ont trouvé à la fin une fortune.

Naturellement ces réflexions conduisent à méditer le fait que dans le grand tirage extraordinaire de la Loterie de la Louisiane, il y a plusieurs fortunes qui attendent le joueur assez heureux pour prendre un bon billet.

Par ce plan, qui offre des attraits extraordinaires, les preneurs de billets trouveront qu'il y a un lot gagnant par chaque huit numéros, ou 40,000 numéros et 5022 prix.

Il y a un lot de $35,000, un de $10,000, un de $5000, deux de $2500 chacun, cinq de $1000 chacun et ainsi de suite jusqu'à la fin.

Le tirage aura lieu mardi, 6 février, et l'on peut dire que si les chances offertes sont acceptées comme elles devraient l'être suivant ce qu'elles valent, il y aura une foule de gens heureux à la Nile-Orléans le 7 du courant.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du 31 janvier 1877.

La séance est ouverte à midi précis. Mr. Willis est au fauteuil. Vingt membres répondent à l'appel.

Sur motion de Mr. Kelly, le secrétaire est dispensé de lire le compte-rendu de la séance d'hier.

Mr. Goode, au nom du comité judiciaire, présente un rapport favorable d'une malérité du comité sur le bill No. 44 de la Chambre, qui autorise Mr. James Legendre, mineur émancipé, à exercer la profession d'avocat dans toutes les cours de l'Etat.—Le rapport n'a pas encore été pris en considération.

Mr. Grover, au nom du comité des corporations et des affaires de paroisses, fait un rapport favorable sur le bill No. 8 de la Chambre.—La prise en considération n'a pas encore eu lieu.

Le comité judiciaire fait un rapport favorable sur le bill No. 16 de la Chambre, qui rappelle l'acte 165 des actes de 1860. L'acte 165 accordait aux cents piastres au shérif et quatre cents piastres au greffier de la paroisse St-Landry.

Le même comité fait un rapport favorable sur le bill No. 26 de la Chambre, autorisant les notaires publics à recevoir les serments et prendre les reconnaissances. —Adopté définitivement.

Sur motion de Mr Robertson, le Sénat siège à huis clos. Les portes s'ouvrent de nouveau au bout d'une demi-heure.

—La Chambre fait annoncer au Sénat qu'elle a adopté le bill No 45 de la Chambre, qui autorise le gouverneur à désigner un assistant de l'avocat général, définit les devoirs de cet officier et fixe son salaire, fixe la commission que recevra l'avocat général sur toutes les sommes perçues par lui et versées dans la caisse de l'Etat, rappelle l'acte 35 approuvé le 3 mars 1874.

La Chambre fait aussi annoncer qu'elle a adopté la résolution qui transfert la police métropolitaine à la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le Sénat se joint à la Chambre afin de procéder à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis. Après le premier tour de scrutin, il rentre dans sa salle. Mr Wiltz est au fauteuil. Vingt-un membres répondent à l'appel.

Sur motion de Mr Demas, le bill No 44 de la Chambre autorisant Mr. James Legendre à exercer la profession d'avocat, est pris en considération et adopté.

M. Ogden appelle la résolution de la Chambre, qui a trait à la police métropolitaine, en voici le texte :

"Il est résolu par la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane—le Sénat y consentant—que le comité spécial chargé, par la Chambre, des questions qui touchent la ville, et le comité que le Sénat a chargé des questions qui se rattachent à la police métropolitaine sont priés de présenter, après avoir délibéré ensemble, un bill qui abolira la loi relative à la police métropolitaine, et de proposer une loi qui transférera la police de la Nile-Orléans à la ville."

M. White propose l'amendement suivant : "après le mot loi : pour s'assurer les services d'une police efficace pour la ville de la Nile-Orléans et étendre autant que possible, sans préjudice à l'efficacité, les droits du gouvernement local."

M. Ogden — Je ne vois pas ce que cet amendement ajoute de *force* à la résolution. Je m'y oppose à cause de cela et parce qu'elle occasionnera un retard à l'adoption de la résolution—retard que nous devons, je crois, essayer d'éviter. Si j'accepte l'amendement, il faudra que la question soit soumise de nouveau à la Chambre.

M. White—Je crains qu'il n'y ait, dans le domaine, une différence d'opinion sur l'étendue des pouvoirs que la résolution autorise à donner à la ville. Le but de mon amendement est de laisser le comité libre d'accorder à la Nile-Orléans, dans cette question de direction de la police, tous les pouvoirs dont elle aura besoin. La résolution indique au comité la ligne qu'il devra suivre, et c'est à cela que je m'oppose. Je ne désire voir imposer aucun système quelconque à ceux à qui rédigeront la loi.

M. Robertson—Je demande que la résolution soit envoyée au comité judiciaire.

M. Ogden—J'espère que la motion du sénateur de St-Landry sera repoussée ; elle a le même inconvénient que l'amendement de M. White : elle causera un retard, et il est important que nous agissons immédiatement. L'amendement de M. White fixe les pouvoirs que confère la résolution n'impose pas de limites au comité, mais j'aimerais mieux qu'il fût adopté que de voir soumettre la résolution à un comité judiciaire et courir ainsi le risque d'un plus grand retard.

M. White—Si la résolution indique la ligne à suivre, j'y suis opposé.

M. Ogden—Je crois que le comité peut rédiger un bill qui atteindra le but que se propose l'auteur de l'amendement.

La motion de Mr Robertson est soumise aux voix et rejetée par un vote de 12 contre 8.

Mr Kelly—Je demande que l'amendement de Mr White soit déposé sur le bureau.

La motion est adoptée par un vote de 12 contre 8.

Sur motion de Mr White, le Sénat siège à huis clos. Les portes ne tardent pas à s'ouvrir de nouveau. Mr Demas est au fauteuil. Vingt membres sont présents.

Mr Ogden fait la motion que le Sénat revienne sur le vote par lequel l'amendement de Mr White a été déposé sur le bureau—Mr. Boatner, Demas, Eustis, Kelly, Mitchell, Ogden, Richardson, Robertson, Sandiford, Severn, Texada, Wheeler, White et Zacharie votent affirmativement.—Mr. Dorsey, Garland, George, Goode et Perkins votent négativement.

Dix-huit sénateurs seulement ayant voté, le président déclare qu'il n'y a pas de quorum et que le vote est nul.

MM. Lillis et Grover se présentent dans la salle, ce qui porte le nombre de sénateurs à vingt—un quorum.

Mr Demas—L'amendement de Mr White étant de nouveau devant le Sénat, sera-t-il adopté ?

Les votes se partagent comme suit :

MM. Boatner, Demas, Eliis, Eustis, Grover, Mitchell, Ogden, Richardson, Robertson, Sandiford, Severn, Texada, Wheeler, White et Zacharie—15—votent affirmativement.

MM. Dorsey, Garland, George, Goode et Perkins—5—votent négativement.

L'amendement est adopté, et la résolution ainsi modifiée est adoptée.

—Mr Richardson présente une résolution qui charge le comité judiciaire de consulter les lois qui ont trait au Bayou St-Jean, dans la paroisse d'Orléans, et de s'assurer si les droits qu'exigent ceux qui ont affermé le bayou ne pourraient pas être diminués.

Mr Grover—Le sénateur aurait-il l'obligeance de m'éclairer sur un point ? Le bayou St-Jean est-il affermé ?

Mr Richardson—Le camité nous renseignera là-dessus ; la résolution a pour but d'amener à même de le faire au consultant les lois adoptées à différentes époques. Je sais qu'il est beaucoup question de droits imposés.

La résolution est adoptée.

Sur motion de Mr Eustis, le Sénat s'ajourne à demain, jeudi, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à onze heures et demie par l'Orateur Bush, qui déclare un quorum présent, soixante-quatre membres ayant répondu à l'appel nominal.

La prière est dite par le révérend père Hubert.

Une pétition demandant une allocation de $3,000 en faveur d'un asile pour les orphelins, est référée au comité sur les institutions charitables.

Une pétition de plusieurs présidents de compagnies d'assurance, demandant l'abolition des licences en ce qui regarde ces compagnies, est référée au comité de voies et moyens.

Les membres suivants sont désignés pour faire partie du comité sur l'immigration, l'agriculture et le commerce : H. Ryland, Beck, Bowden, Voorhies, Bryant, Billies et Kennedy.

Les bills suivants sont présentés :

Par Mr Huntington, d'Orléans, un bill pour amender les articles 407, 408, 410 et 413 du Code de procédure.

Les deux fois, en vertu d'une suspension des règlements, et référé au comité judiciaire.

Par Mr Huntington, un bill pour amender la loi qui a trait aux mandats de *ferri facias*, etc.

Les deux fois et référé au comité judiciaire.

Un bill pour faire construire un asile nouveau pour les sourds et muets, à Baton-Rouge, est lu deux fois en vertu d'une suspension des règlements, et référé au comité sur les institutions charitables.

Mr Jonas, d'Orléans, fait la motion de reprendre en considération le vote par lequel le bill qui a trait à la nomination d'un avocat de district pro tem a été adopté.

La motion est adoptée.

Sur motion de Mr Lee, de Ste Hélène, le bill est alors renvoyé et mis à l'ordre du jour pour jendi, à une heure de l'après midi.

M. Ryland présente un bill pour définir les montants déposés entre les mains des greffiers de cours dans toutes les paroisses de l'Etat, la paroisse d'Orléans exceptée.

—Pour garantir le paiement des frais de cour claire.

Les deux fois et référé au comité judiciaire.

M. Hill, d'Orléans, présente un bill pour amendier la section 2626 des Statuts Révisés, exigeant que les shérifs et les notaires se procurent un certificat du Bureau des aliénations, relativement à toute propriété, avant de la mettre en vente.—Les deux fois et référé au comité judiciaire.

M. Barry, d'Orléans, présente un bill pour changer la charte de la ville de la Nouvelle-Orléans, créant un conseil de communes et réglant ses pouvoirs.—Les deux fois en vertu d'une suspension des règlements.

M. Barry fait la motion de retirer le bill au comité sur les réformes.

M. Leeds, président du comité spécial sur les affaires de la ville de la Nouvelle-Orléans, objecte et dit que le bill doit être référé à son comité.

M. Barry retire sa motion et le bill est référé au comité spécial sur les affaires de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le comité judiciaire présente un rapport favorable relativement aux bills de la Chambre Nos 56, 47, 49 et 57.

Le bill du Sénat No 16, relativement aux émoluments des percepteurs de taxes dans toutes les paroisses de l'Etat, la paroisse d'Orléans exceptée, est mis de la.

Le comité de voies et moyens présente un rapport défavorable relativement au dit bill.

Sur motion le bill est renvoyé jusqu'à nouvel ordre.

SÉANCE DES DEUX CHAMBRES.

Les sénateurs entrent alors dans la salle et l'on procède à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis.

Vingt sénateurs et soixante-cinq membres de la Chambre répondent à l'appel nominal.

Le dix-neuvième tour de scrutin donne le résultat suivant :

	Sénat.	Chambre.	Total.
Jonas	2	19	21
Robertson	5	8	13
Gibson	3	18	21
Wickliffe	7	12	21
Eagan	3	9	12

Pas d'élection. Les sénateurs se retirent et la Chambre reprend en séance régulière.

RAPPORTS DE COMITÉS.

Le comité de voies et moyens présente un rapport défavorable relativement au bill No 30 de la Chambre.

Le bill est déposé momentanément sur le bureau.

Le même comité présente également un rapport défavorable quant au bill présenté par M. Aldige pour réduire les amendements.

Déposé momentanément sur le bureau.

Le comité des voies et moyens présente encore un rapport défavorable quant au bill No 40 de la Chambre, présenté par M. Jonas.

Sur motion toute considération du bill est renvoyée jusqu'à nouvel ordre.

Le bill No 54 de la Chambre, relativement au revenu est renvoyé et mis à l'ordre du jour pour lundi.

Le bill No 55 de la Chambre, relativement au salaire de l'assistant-avocat général, etc., est mis à l'ordre du jour pour demain.

La Chambre s'ajourne alors au lendemain, à onze heures et demie.

BILLETS — CINQ DOLLARS

Dans Le Grand Tirage extra Loterie de la Louisiane.
Gros lot, $35,000
Billet, Cinq Dollars

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Meurtre.

Hier matin, à 2 heures et demie, un nommé Arato a tiré sur George Steinkamp, rue Gallatin, près de l'embouchure Ste-Anne et l'a tué sur le coup. Arato a été arrêté et enfermé au corps de garde du troisième precinct sur l'accusation de meurtre.

Comme on avait entendu le coup partir d'une maison mal famée de la rue Dauphine No. 180, la police courut de ce côté et tirant dans la maison arrêta Arato et sept ou huit autres personnes, hommes et femmes. Annie Hamilton, maîtresse de la maison, a dit qu'elle ne savait rien de cette affaire et qu'elle n'entendit le coup a été entendu, Arato, son ami, était au lit.

On a découvert, en visitant la maison, que le coup avait été tiré par la fenêtre, la balle ayant traversé la dernière pièce du chassis. Le pistolet d'Arato, grand revolver de Smith et Wesson, a été trouvé dans la maison avec un des repertory encore chaud, et la vieille cartouche, trouvée sur le plancher, avait été remplacée par une autre. On a su plus particulièrement qu'Arato était l'auteur du meurtre par la déclaration de Mr Léonard qui ayant accouru, après le détonation, vers la fenêtre d'où le coup était parti, fut reçu par Arato qui lui dit de l'en aller au plus vite ou qu'il lui en ferait autant.

Il paraît que Steinkamp, employé chez un pharmacien de la rue Royale, en coin de la rue Cascalvo, et qui était membre de la compagnie de pompiers No. 24, aurait été attiré près de la maisonnette par le bruit qui se faisait dans l'intérieur de la maison, et qu'il s'était mis en devoir d'aller prévenir par la fenêtre. Arato qui le prit pour quelqu'un avec lequel il avait eu une difficulté antérieure, tira croyant avoir affaire à son ennemi. La balle est entrée dans le côté gauche de la poitrine, perforant le cœur et tuant une mort presque instantanée.

UNCLERC DU BUREAU DES RETOURS DE LA LOUISIANE.

On apprend qu'il se rendit tout d'abord du Maine dans l'Illinois, et que de là il alla à Galveston. Il fut nommé par Kellogg membre pour lui, ayant pensé leur rôle à la détention contre les abus d'autorité, qui leur propres excès, ils avaient, malgré leur dics déboutés, malgré le poids des autorités, chassé notre doyen, leur fut politique et le jeunesse du sénat, pour mer et défendre les libertés de notre pays précieuses traditions. Messieurs, que nous nous souvenir. (Applaudissements.)

M. Gauthier de Ramilly monte au fauteuil de la présidence et serre la main de M. le duc d'Audiffret-Pasquier. (Applaudissements à gauche.)

Dans la séance du 11 à la Chambre des députés, M. Jules Grévy, président, a prononcé l'allocution suivante :

Mes chers collègues, nos premières paroles en remontant à cette place doivent être l'expression de mes vives regrets de pour le nouveau témoignage d'estime et de confiance que vous venez de me donner.

Les fonctions de la présidence sont un grand honneur, elles sont aussi une grande tâche. Je continuerai à m'y dévouer de mon mieux, mais j'ai besoin, pour y rester, de nouvelles forces que je puise dans l'appui qui fait ma force et mainte fois difficultés que rencontre trop souvent l'accomplissement des devoirs qui me sont imposés. (Très bien ! très bien !)

Permettez-moi d'espérer que vous appréciez mes efforts avec indulgence et que votre sympathie ne me fera jamais défaut. (Très bien ! très bien !)

J'adresse les remerciements de la Chambre à son honorable président d'âge et aux autres membres du bureau provisoire. (Vifs applaudissements.)

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection des trois questeurs. Il est procédé.

Ont obtenu

MM. le col. Denfert-Rochereau, 351 voix.
Margaine .....
Daily .....

Allée et venue.

Gandet, le membre qui avait abandonné la Législature du Bureau des Retours samedi dernier et qui était allé à la salle des Odd Fellows, est revenu à la Maison d'Etat, hier matin.

Tirage de bons à prime.

Un tirage de bons à prime a eu lieu hier mardi, au bureau de l'administrateur des finances. Les bons sortis, au nombre de 50 sont les suivants :

5782	1834	5644	1353	9732
689	6724	3097	1139	6504
2634	5261	8893	9535	1381
7447	9436	7105	887	973
8394	3553	3639	7704	6769
9565	6239	6541	437	1959
3483	3170	1361	2076	5126
8376	7633	9741	4326	7423
9715	3748	4278	9260	9434
200	812	7616	1432	2299

Tous les bons au-dessus de $5000 ont été tirés par la ville. Il y en avait 28. Les autres au nombre de 23, ont été tirés par diverses personnes.

Voleurs audacieux.

Hier matin, sur les 5 heures, des voleurs sont entrés chez Mme Kenison, au coin des rues Roman et Espinande et ont réussi à prendre diverses choses avant d'être découverts. L'alarme ayant été donnée, l'officier Zannelli et le sergent Broadhead ont accouru, mais avant qu'ils fussent arrivés, les voleurs avaient gagné le large avec de l'argent et une parure de corail. Un lot de hardes et de bric-à-brac a été trouvé sous la maison où les voleurs l'avaient cachés.

Mardi soir, une demi-heure avant minuit, une tentative a été faite pour exécuter un vol dans la grocerie de Mr Devia, rue de Bordeaux, entre Pitt et Feliciana. Les voleurs ont essayé de faire sauter le volet avec un coin-de-bois, mais le maître, éveillé par le bruit, a tiré un coups de pistolet qui ... deux voleurs en fuite.

Une bande de nègres armés.

Un de nos confrères raconte que dans la nuit de mardi on a vu une bande de 150 nègres armés de fusils et de bayonnettes, passer près de la maison du gaz, se dirigeant vers la rue du Canal. Cependant, bien que la distance fut courte, l'on n'est pas jugé à propos de faire une patrouille dans cette rue. Qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? C'est ce que personne ne sait. Ce sont des nègres, et que la police du Premier Precinct a été prévenue de ce mouvement.

TEMPERATURE.—31 janv 1877.

Thermomètre de C. DUMAINE, opticien.

	Farenheit.	Centigrade.
6 du matin	50	10
Midi	64	13
3 P. M.	65	14
6 P. M.	64	13

NOMINATIONS CONFIRMÉES.—Le Sénat de la Louisiane a confirmé les nominations suivantes d'avocats de district pro tempore faites par le gouverneur Nicholls :

Frédéric Duffel, Assomption ; Désiré Le Blanc, Assomption ; H. Hunter, Ascension ; Avoyelles ; H. W. Pope, West Baton Rouge ; T. Wesley McDonald, Bienville ; F. Burnsides, Caddo ; A. W. Robertson, Carroll ; Henri Hunter, Catahoula ; W. J. Dowling, Claiborne ; J. H. Ellis, Iberville ; Yamish Fred. Jefferson ; T. L. Wheeler, Lafourche ; Geo. J. Brashear, Madison ; T. P. Chaplin, Natchitoches ; T. P. Hennigant, Plaquemines ; J. F. Spencer, Rivière Beauvais ; Joseph Lombard, St. Bernard ; W. H. Martin, St. Charles ; J. R. Winchester, St. Jacques ; Robert Martin, St. Martin ; W. R. Wilson, Ste. Marie ; Thomas F. Turner, Tensas ; L. F. Sexton, Terrebonne ; Pierre Thomas, Plaquemine ; Jas. Kenney, Morehouse ; L. B. Claiborne, Pointe Coupée ; W. C. McGuinsey, Rapides ; M. J. Pipes, Richland ; Madison C. Mosely, Webster.

Le gouverneur a nommé shérif de la paroisse Avoyelles A. L. Buisson, à la place de Mesnick, qui a été suspendu.

Les Temps sont durs
Mais vous pouvez les rendre meilleurs
En achetant un billet pour le Grand Tirage Extra de la Loterie de la Louisiane.
Gros lot.... $35,000,
$111,100 seront distribués.
Avec $5 on achète un billet.
Prenez-vous à temps,
Essayez votre chance,
Tachez de faire fortune!

Chambres françaises.

SÉNAT.

Dans la séance du 10 le Sénat a procédé au renouvellement de ses bureaux.

Voici le résultat du scrutin pour le président.

Nombre de votants, 289. — Bulletins blancs, 43.—Suffrages exprimés, 237.—Majorité absolue, 99.

Ont obtenu :

MM. le duc d'Audiffret-Pasquier, 136 voix
Decazes, 1 —

En conséquence M. le duc d'Audiffret-Pasquier, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé président du Sénat pour la session de 1877.

On remarque, mais non sans surprise, l'abstention indiquée par le chiffre des votants réduit à 289, et surtout par le grand nombre de bulletins blancs en tête. Cette abstention est attribuée à un certain nombre de membres de la droite plus ou moins extrême et des sénateurs inamovibles. L'extrême gauche paraît avoir voté à l'unanimité pour M. le duc d'Audiffret-Pasquier, sans rien que le centre et la gauche.

Un nouveau scrutin s'ouvre pour la nomination des quatre vice-présidents.

En voici le résultat :

Nombre de votants, 281—Majorité absolue, 117.

Ont obtenu :

MM. le comte de Saint-Vallier	199 voix.
de Colombet	189 —
Lucas-Championnière	187 —
Vandier	176 —
Scheurer-Kestner	171 —
le vicomte de Kerarvellec	169 —

Il est procédé au scrutin pour la nomination des trois questeurs.

En voici le résultat :

Nombre de votants, 281—Majorité absolue, 121.

Ont obtenu :

MM. Tonnet des Vignes	199 voix.
Bess	189 —
D'Aurelles de Paladines	188 —
Voix perdues	95 —

Dans la séance du 11, M. le duc d'Audiffret-Pasquier a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Il y a un an à peine, le Sénat entrait en session, dont le pouvoir ne que lui assigne la Constitution, et déjà, hélas ! il a le douloureux devoir de regretter par la fenêtre, Arato qui le prit pour quelqu'un avec lequel il avait eu une difficulté antérieure, tira croyant avoir affaire à son ennemi. La balle est entrée dans le côté gauche de la poitrine, perforant le cœur et tuant une mort presque instantanée.

UNCLERC DU BUREAU DES RETOURS DE LA LOUISIANE.

On apprend qu'il se rendit tout d'abord du Maine dans l'Illinois, et que de là il alla à Galveston. Il fut nommé par Kellogg membre pour lui, ayant pensé leur rôle à la détention contre les abus d'autorité, qui leur propres excès, ils avaient, malgré leur dics déboutés, malgré le poids des autorités, chassé notre doyen, leur fut politique et le jeunesse du sénat, pour mer et défendre les libertés de notre pays précieuses traditions. Messieurs, que nous nous souvenir. (Applaudissements.)

M. Gauthier de Ramilly monte au fauteuil de la présidence et serre la main de M. le duc d'Audiffret-Pasquier. (Applaudissements à gauche.)

Dans la séance du 11 à la Chambre des députés, M. Jules Grévy, président, a prononcé l'allocution suivante :

Mes chers collègues, nos premières paroles en remontant à cette place doivent être l'expression de mes vives regrets de pour le nouveau témoignage d'estime et de confiance que vous venez de me donner.

Les fonctions de la présidence sont un grand honneur, elles sont aussi une grande tâche. Je continuerai à m'y dévouer de mon mieux, mais j'ai besoin, pour y rester, de nouvelles forces que je puise dans l'appui qui fait ma force et mainte difficultés que rencontre trop souvent l'accomplissement des devoirs qui me sont imposés. (Très bien ! très bien !)

Permettez-moi d'espérer que vous appréciez mes efforts avec indulgence et que votre sympathie ne me fera jamais défaut. (Très bien ! très